

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.**

Absents excusés : **Pierre JULIEN, Sébastien POINT.**

Représentés : **Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC.**

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché de travaux d'extension de la déchetterie – autorisation de signer l'avenant n°01 à l'ensemble des lots

N° de délibération : 6

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Par délibération du 21 novembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé le lancement des travaux d'optimisation et d'extension de la déchetterie suivant l'avant-projet définitif présenté en conseil. Il a par ailleurs acté le programme de l'opération, pour un montant de 2 006 400 € TTC.

Un marché de travaux composé de 10 lots a été attribué par délibération du 3 mars 2020 pour un montant total de 1.475.512,72 €HT, soit 1.770.615,26 €TTC.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature d'avenants relatifs à :

- l'adaptation, pour tous les lots, du délai d'exécution des travaux en raison des intempéries et des aléas de chantier rencontrés en début d'année 2021 ;
- des modifications techniques mineures et aléas de chantier pour les lots 01, 02 et 09 avec une plus-value financière globale de **+ 8 761.36 € HT**. Cette plus-value financière correspond à une augmentation de +0.6% du montant des travaux **et respecte le budget global de l'opération.**

1. ADAPTATION DU DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

En raison des intempéries des mois de janvier et février 2021, ayant retardé l'avancée des travaux de VRD et de Gros-œuvre avec une répercussion globale sur le déroulé du chantier de construction, il est proposé, pour l'ensemble de lots, d'allonger le délai d'exécution jusqu'au 21 mai 2021.

2. MODIFICATIONS TECHNIQUES MINEURES ET ALEAS DE CHANTIER

Les modifications techniques mineures et aléas lot par lot sont les suivants :

- ✓ LOT 01 – Démolition- VRD - Auvent - Serrurerie - Signalétique - Espaces Verts :

Modifications mineures d'ouvrages :

Certains ouvrages prévus initialement ont été supprimés ou modifiés pour une meilleure adaptation aux besoins :

- Les grilles caillebotis dans le local DDS sont retirées du marché. La mise en place de bacs de rétention avec grille caillebotis est préférable, d'une maintenance plus aisée et conforme à la réglementation ;
- Les portillons sécurisant l'accès au bas de quai sont remplacés par des chainettes avec panonceau, pour une utilisation plus facile par les gardiens ;
- Les échelles à crinolines d'accès aux auvents pour l'entretien des toitures sont remplacées par une échelle d'accès amovible rendant plus difficile l'accès aux panneaux photovoltaïques (Dégradation, Vol...) ;
- Les grilles de ventilation du local DDS sont retirées du lot et ajoutées au lot 02, pour une meilleure coordination des travaux ;
- La position des compacteurs de benne est modifiée pour une meilleure organisation du tri des déchets ;
- L'aménagement de places de stationnement est retiré du marché, les places existantes étant en nombre suffisant.

L'ensemble de ces adaptations entraîne une moins- value globale de -11 220,13 €HT.

Aléas de chantier :

Lors des travaux de terrassement pour la mise en place des cuves de rétention des eaux de pluie et d'incendie, un important massif en béton a été découvert ainsi que des matériaux enterrés (câbles et ferraille) qu'il convenait de trier. Les sondages de sol initialement effectués n'indiquaient pas ces éléments. Cet aléa de chantier entraîne une plus-value de 12 502,98 €HT.

Par ailleurs, les intempéries rencontrées en janvier et février allongent le temps de location des installations de chantier de 15 jours a minima, entraînant une plus-value de 1 353.50 €HT.

En définitive, tous ces aléas et adaptations de chantier génèrent une plus-value globale de 2 636,35 €HT sur le lot 01.

✓ LOT 02 – Gros-Œuvre Carrelage :

Travaux complémentaires :

Les grilles de ventilation du local DDS retirées du lot 01 sont ajoutées au présent lot. Par ailleurs, des grilles hautes et basses pour les autres locaux de stockage et le local technique photovoltaïque, non prévus au marché initial, sont ajoutés pour ventiler les locaux.

Ces travaux entraînent **une plus-value de 2 998 €HT sur le lot 02.**

✓ LOT 07 – Électricité :

Modifications mineures d'ouvrages :

Les modifications du marché initial permettent d'optimiser l'exploitation et la sécurité du site et d'améliorer sa performance environnementale.

Ainsi,

- **Des protections complémentaires sont ajoutées en tableau pour permettre l'auto-consommation de l'énergie électrique produite sur site par les panneaux photovoltaïque, au lieu d'une revente totale initialement prévue,**
- Le linéaire de câble électrique est légèrement augmenté suite à la modification de la position des compacteurs de benne pour une meilleure organisation du tri des déchets,
- Des détecteurs de présence sont ajoutés sur les mâts d'éclairage pour mieux sécuriser le site,
- Le respect du plan lumière (couleur de l'éclairage) entraîne une augmentation de la puissance d'éclairage.

L'ensemble de ces modifications entraînent **une plus-value de 3 127,01 € HT sur le lot**

07.

RECAPITULATIF MARCHE & AVENANT n°1

N°	LOTS	Titulaires	Montant marché initial en €HT	Montant Avenant en €HT	Montant marché avenanté en €HT	écart
01	Démolition- VRD - Auvent - Serrurerie - Signalétique - espace vert	EIFFAGE ROUTE	1 030 561,79	2 636,35	1 033 198,14	0,3%
02	Gros Œuvre	ADAMI CONSTRUCTION	109 540,00	2 998,00	112 538,00	2,7%
03	Charpente - Bardage- Couverture	DEMANGE	70 000,00		70 000,00	
04	Menuiserie Extérieure	D.NAMYSL	50 200,98		50 200,98	
05	Menuiserie Intérieure - Plâtrerie isolation	BALDINI	20 148,85		20 148,85	
06	Peinture	ROUSSEAU ET FILS	5 305,18		5 305,18	
07	Electricité - chauffage-VMC- Alarme Incendie	EIFFAGE Energie	65 650,98	3 127,01	68 777,99	4,8%
08	Plomberie Sanitaire	Lorraine Energie	10 900,00		10 900,00	
09	Vidéosurveillance - Intrusion	SE3I	8 989,94		8 989,94	
10	Photovoltaïque	Energéthic	104 215,00		104 215,00	
TOTAL HT en €			1 475 512,72	8 761,36	1 484 274,08	0,6%

Le montant en plus-value de l'ensemble de ces modifications mineures, tous lots confondus, est de **+ 8 761.36 € HT**.

Cette plus-value représente une augmentation de **+0.60%** du montant du marché de travaux initial **et n'entraîne pas de modification du budget global de l'opération** qui prévoyait une marge de **3%** liée aux aléas de chantier ce à quoi correspondent ces avenants.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 pour l'ensemble des lots de marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC